

L'ÉTOILE DU NORD

Agriculture. Colonisation. Commerce et Industrie.

ABONNEMENTS.

CANADA ET ETATS-UNIS.

Un an.....50cts
Six mois.....25cts

L'abonnement est strictement payable d'avance.

5ième ANNEE

Journal Hebdomadaire,

Paraissant le Jeudi.

ALBERT GERVAIS, Propriétaire et Administrateur

BUREAU ET ATELIER : RUE MANSEAU.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs

JOLIETTE, JEUDI, 21 MARS 1889

ANNONCES.

1ère insertion par ligne.....10cts
Insertions subséquentes.....5

Les annonces à long terme seront publiées à des conditions
avantageuses.

Pour pouvoir discontinuer de recevoir le journal, il faut
donner un avis d'au moins quinze jours avant l'expiration
de son abonnement et avoir payé tous les arrérages.

No 33

No. 38

LES

DRAMES DE LA VIE ET DE LA MORT

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE X

—Que vous êtes bon ! et combien
je vous aime, lui dit-elle se laissant
aller avec plus de confiance, plus
d'abandon sur ce bras qu'elle trou-
vait toujours près d'elle dans ses
faiblesses comme dans ses douleurs.

Le colonel, plus ému qu'il ne
voulait le laisser paraître, pour toute
réponse passa ses mains dans les
boucles blondes de Germaine. Tous
trois marchaient côte à côte sous les
arcades éclairées par la lune, Marthe
et sa fille en pleine lumière, leur
compagnon dans l'obscurité des gal-
leries.

En ce moment un voyageur, sui-
vi d'un vieux nègre portant sa vali-
se entre à l'hôtel ; il croise dans
l'ombre d'un pilier le colonel et les
deux femmes ; Marthe en tournant
la tête pour répondre à sa fille, atti-
re son attention ; cette voix, cette
pâle figure, est ce bien elle ?

Robert haletant, oppressé, les
doigts crispés sur le bras du sambo
qui avance toujours, se retient pour
ne pas tomber étourdi quand, à
l'extrémité de la galerie, il voit dispa-
raître par l'escalier conduisant
aux étages supérieurs l'apparition
qui a suspendu les battements de
son cœur ; sans savoir ce qu'il va
faire, il court se cacher sous les ar-
bres de la Praya et attend, les yeux
fixés sur les moucharabies, qu'une
lumière, une voix dissipent le cau-
chemar qui le torture.

Bientôt le doute n'est plus permis,
la lune éclair le groupe qu'il n'a fait
qu'entrevoir tout à l'heure. Marthe
assise dans un angle du balcon, ap-
puie sa tête sur l'épaule du colonel
Morvan, Germaine aux pieds de sa
mère le enveloppe tous deux d'un
regard caressant, on voit qu'elle les
confond dans un même amour.

Il suffit à Robert d'une minute,
d'une seconde pour tout compren-
dre, sa femme ne lui appartient
plus et sa fille... sa fille !... A cette
pensée, une douleur atroce, aiguë,
semblable à celle qu'il a éprouvée
dans sa chute terrible, lui traverse
le cerveau ; il veut détacher ses
yeux du tableau si calme, si repo-
sé qui s'offre à lui... impossible. La
surexcitation de ses sens en décu-
ple la puissance, aucun détail ne lui
échappe. C'est bien Marthe, non pas
vieille, mais plus diaphane, moins
terrestre et sous les charmes de la
jeune fille, ce sont encore les grâ-
ces de la petite Germaine... et cet
homme ! cet homme !... oh ! comme
il le reconnaît bien sous sa mère
et belle figure, comme il comprend
le rôle qu'il remplit auprès de celles
qu'il a abandonnées.

Le malheureux veut fuir, il n'en
a pas la force et pourtant là à côté,
le navire se balance prêt à l'empor-
ter sans qu'il laisse trace de son
passage, sans qu'il trouble encore
une fois la vie de ces êtres qu'il a
cru oublier à jamais.

C'est en ce moment suprême qu'il
sent de quel amour il les aime. Il
en est temps encore, il peut cette
fois prendre pour lui tout le poids
du sacrifice, emporter dans l'exil le
souvenir d'un dévouement ignoré,
son âme, que l'abnégation n'a point

trempée, aura-t-elle ce courage ?

A mesure que le combat se livre
dans tout son être, les souvenirs du
passé arrivent en foule, ces souve-
nirs des premières heures sont là
palpitants, aiguës par l'absence,
par les regrets, par les remords.
Cette femme est à lui, cet enfant est
le sien ; c'est son bien, son sang !...
les laissera-t-il à un autre ? lui qui
n'a pas su les garder ? leur bonheur,
leur tranquillité, saura-t-il les sacrifier
aux passions égoïstes qui lui
mordent le cœur ? se verra-t-il ?

Pendant cette lutte terrible ses
genoux fléchissent et il tombe dans
l'attitude de la prière, il voit dispa-
raître le colonel et Germaine don-
nant à Marthe le baiser du soir, elle
reste seule à quelques pas de lui,
au milieu du silence de la nuit, les
mains croisées sur sa poitrine, les
yeux levés vers le ciel dans l'extase
d'une prière ardente.

Quelle est belle encore ! belle
d'une toute autre beauté que celle
du passé ; c'est toujours Marthe et
portant ce n'est plus elle.

Vaincu, refoulant le flot généreux
monté un instant à son cœur, irrité
par l'obstacle même qui le sépare de
sa femme, entraîné par des désirs
qu'il ne raisonne même plus, il s'ap-
proche du balcon et là, dans un sang-
lot, dans un soupir, il murmure :
—Marthe ! Marthe !

Au son de cette voix la malade
tressaille, se lève, sonde du regard
la solitude de la nuit.

—Marthe, dit-il encore. Et il s'en
fuit comme un coupable sous l'om-
bre des orangers.

C'en est assez, Marthe, ainsi que
ces être fascinés par une domina-
tion occulte, marche et s'avance sem-
blable à une somnambule, quitte
son appartement, descend l'escalier
de l'hôtel, arrive sur la promenade
et sans rien voir, toujours soumise
à cette puissance mystérieuse, se
dirige près de la plage vers un banc
où Robert l'attend.

—C'est moi, Marthe c'est moi Ro-
bert, je vis, je t'aime !

Et il reçoit dans ses bras l'infor-
tunée qui croit continuer son rêve.

Ils sont là sans paroles, sans voix,
sans mouvement, les yeux dans les
yeux, cœur contre cœur sous la
lueur brisée de la lune, au bord
du flot qui se brise à leurs pieds,
oubliant tout ce qui n'est pas eux.

Le colonel, lui, a entendu sa fem-
me sortir, descendre, puis de sa fen-
être il l'a vue se dériver sous l'om-
bre des arbres, en sortir en pleine
lumière et en ce moment il l'aper-
çoit par-dessus le dôme de verdure
enlacée aux bras d'un inconnu.

Qui peut, en présence d'évène-
ment imprévus, dire qu'il sera maî-
tre de lui, assurer qu'il suivra les
conseils de la raison ; l'homme le
plus sage peut-il répondre des mou-
vements furieux de la bête qu'il a
cru dompter, non !

Le colonel voit à travers un voile
de sang se dresser le désir de la
vengeance. Cet homme est là, à
vingt pas au plus, le malheureux
n'est que trop certain de son adres-
se et l'arme est à deux pas, toute
prête, toute chargée ! Et il hésite, et
ses bras tombent inertes, et ses
mains qui déchirent sa poitrine ne
serrent plus qu'un petit crucifix que
ses yeux regardent en pleurant.

C'est qu'un miracle vient de s'ac-
complir chez cet homme plein de
foi ; au moment où la bête rugis-
sait enfonçant ses ongles dans ses
chaînes insensibles, hurlant :

—Tue-le ! mais tue-le doucement ! c'est
ton droit.

Tout à coup il a senti sous sa main
la croix du missionnaire, du martyr
s'animer, le Christ s'en détacher,
grandir, puis l'entourer de ses bras
encore chauds du sacrifice, le serrer
doucement sur son cœur divin ; il a
senti sa tête inclinée, encore cou-
verte d'épines, se dresser lentement
le baiser au front, en disant :

—Pardonne !

Pardonne, le vrai mot du chré-
tien, le dernier mot des luttes de la
terre, le premier mot prononcé sur
le seuil de l'éternité.

Aussi le colonel n'a plus rien des
violences du mari outragé, c'est d'un
pas calme qu'il se dirige vers sa
femme ; la charité sait même pla-
cer sur ses lèvres une parole qui
résume toutes les délicatesses de
l'âme.

—Marthe, dit-il, votre fille vous
attend.

Mais cette parole est sans réponse ;
sans cris, sans frissonnements, Mar-
the ne bouge pas, Robert seul l'a en-
tendue ; se levant alors en face du
colonel :

—Cette femme est la mienne, je
suis Robert !

A ces mots Morvan a tout com-
pris, pendant un moment, un seul,
il enveloppe le jeune homme d'un
regard sévère, irrité, méprisant.

—Oui, vous êtes bien Robert, dit-il
Il va s'éloigner, quand celui-ci
voulant relever Marthe qui s'affaisse,
quel est son effroi ; les mains de la
malade sont glacées, ses yeux sont
couverts des voiles de la mort, il
ne s'aperçoit pas, le malheureux,
qu'il ne tient plus dans ses bras que
le cadavre de sa femme.

—Au secours, crie-t-il, au secours,
elle se meurt !
—Silence, monsieur, silence ; nos
droits deviennent égaux devant la
majesté de la mort, notre devoir est
le même, faire respecter le souvenir
de celle que vous avez tuée.

Et tous les deux, sous l'ombre des
arbres, transportent le corps de
Marthe à son appartement. Robert
tremblant, affaibli, semblable à un
criminel, reste sans larmes, le co-
lonel malgré son énergie sanglote
comme un enfant.

Ils glissent avec leur triste far-
deau entre les arcades de la galerie,
profitant des grandes ombres, pour
éviter l'attention des passants ; ils
étouffent le bruit de leur marcher
pour ne pas éveiller la curiosité des
domestiques de l'hôtel, et arrivent
dans la chambre où Marthe est dé-
posée sur son lit.

Tous deux la considèrent en si-
lence. Quel monde de pensées diffé-
rentes aux vides ainsi ces deux hom-
mes, pour qu'aucun n'ait encore osé
s'assurer de la réalité du malheur
qu'ils déplorent ; ni l'un ni l'autre
ne s'est approché de cette bouche
entr'ouverte pour recueillir l'indice
d'un souffle, si léger qu'il soit, crai-
gnant de poser la main sur le cœur
qui bat encore peut-être !... il leur
semble qu'en présence l'un de l'autre,
toute manifestation autre que
celle de la douleur devient un cri-
me, une profanation.

Cependant le colonel a cru voir
la main de Marthe frissonner, il la
prend dans les siennes Robert sai-
sit à son tour celle qui prend de son
côté, et tous deux constatent que la
vie revient avec la chaleur.

—E le vit, monsieur, dit à voix
basse le colonel, s'éloignant du lit
de Marthe ; car il a compris quels
sentiments grondent dans le cœur
du jeune homme. Votre vue peut
l'achever, mon appartement est là.
Et il montre la porte entr'ouverte.

—Veillez pendant que je vais cher-
cher du secours.

Il revint quelques minutes après
avec le docteur portugais.

—Mme Morvan ne verra pas le
jour de demain, dit celui-ci après
l'avoir observée, prenez toutes les
dispositions qu'exige sa fin prochai-
ne.

Un père franciscain du couvent,
dont les murailles sont limitrophes,
est appelé en toute hâte, Marthe re-
vient à la vie entre le prêtre et le
médecin.

Pendant un instant, elle cherche
à pénétrer l'obscurité de la chambre,
croyant à voir une figure entre-
vue... mais rien !

—ai-je donc rêvé ? demande-t-elle.

—Oui, madame, un rêve pénible
qui vous a fatiguée, dit le docteur.

—Ah ! je comprends maintenant,
fait-elle en regardant le prêtre qui
se tient près d'elle ; c'est fini, n'est
ce pas. Dieu a eu pitié de moi !

Ses bras se croisent sur sa poi-
trine avec un geste d'indicible recon-
naissance.

—Non, tout n'est pas fini, mon
enfant, murmure le prêtre à son
oreille. Voulez-vous que je vous
parle du bonheur que Dieu vous
tient en réserve ?

Pour toute réponse Marthe fait
signe à ceux qui l'entourent de
s'éloigner, elle reste seule avec le
prêtre.

Ils demeurent longtemps en-
semble et quand ils se séparent,
l'aube trace un léger filet de pour-
pre sur l'horizon de la mer, la brise
ne souffle plus du large, on n'en-
tend que le bruit du ressac des la-
mes sur les galets du rivage.

(A continuer)

Aux personnes entrepreneurs.

Les personnes désirant créer et ex-
ploiter une manufacture de meubles et ou-
vertures, auraient tout intérêt à s'adresser à M.
Eugène Bordeleau, à St-Cas, Borromée.

Ce Monsieur fournirait le pouvoir d'eau
gratuit, et se porterait, pour telle manufacture,
souscripteur, pour un montant de \$1,000.

Cette exploitation se trouverait à 4 milles
de la ville de Joliette.

M. Bordeleau est propriétaire au même en-
droit d'un moulin à farine et à scie qui fonc-
tionne très bien.

Aussi on trouvera chez ce Monsieur, toutes
espèces de bois de service, bois de sciage, etc,
etc, à très bas prix.

Pour plus amples informations,

S'adresser à

M. Eugène Bordeleau,

Propriétaire de ce pouvoir d'eau,
7 mars no 31. 3m.

Une belle spéculation à faire

En achetant la propriété de Dame Deslong-
champ à Joliette Rue Notre-Dame près du
Couvent de la Providence et de l'Eglise Bon
secours, laquelle est bâtie d'une magnifique
résidence et plusieurs autres bâtisses néces-
saires, avec un grand terrain, planté d'arbres
fruitiers et autre. Possession le ou avant le 1er
mai prochain.

Conditions libérales et titres parfaits.
S'adresser à Révd. T. S. Provost curé de
St-Jean de Matha, ou à J. J. Provost ou Dame
Deslongchamp à Joliette.

Outre cette propriété le sousigné a en
mains six autres jolies propriétés, bonnes ré-
sidences situées à Joliette, sur les Rues Man-
seau, Notre-Dame et DeLanaudière, à des
prix et conditions très avantageuses.

J. J. PROVOST,

Agent Général.

E. MIGUE,

Marchand en Gros de

VINS FRANÇAIS.—Sicile (vins de
messe) Sauterne, Medoc Floirac etc. etc.
des meilleures marques.

VINS D'ESPAGNE.—Oporto, Tala-
gona, Cherry, Malvoisie etc., etc.

VINS CANADIENS.—Si bien appré-
cié du public.

EAU DE VIE.—(Brandy) Hennessy
Martel, Robin etc., en caisses et Barils.

GIN, DE KUYPER.—En caisses et
Barils.

WHISKY ET RYE.—En entropot
(Bounded ware House) peut être vendue
en transfert ou droit payer.

BIERE ET PORTER.—Des MM.
Molson & Frère, en caisses, Barils, demi
Barils, et quart de Barils.

M. E. MIGUE.

Licencier en gros,

Invite spécialement Messieurs les
Hoteliers à lui donner leurs ordres,
ils trouveront les mêmes avantages
et prix qu'à Montréal et Québec.
Jomme par le passé il tiendra tou-
jours un bon assortiment

D'ÉPICERIES, FRUITS, PÂTES

ALIMENTAIRES, CONSERVES DE

TOUTES SORTES.

En face de son magasin, son
hangar est toujours rempli des meil-
leurs marques de

Farines Fortes, Provisions,

Lard, Sel, Grains, Etc., Etc., Etc.

COIN DES RUES

DeLanaudière & St-Pierre

JOLIETTE, P. Q.

Vins Français !

J. S. AYBRAM,

FABRICANT,

Rue ST-LOUIS,

A JOLIETTE.

VINS CLARET, VINS DE CHAMPAGNE,

VINS DE LIQUEURS.

Tous ces vins sont garantis purs raisin et
sans alcool.

M. J. S. AYBRAM se chargera de la mise
en bouteille à toute personne qui lui en fera
la demande et sans augmentation de prix.

Les prix à la satisfaction de tous.

31 Oct 1888, No 12—1 au

Avis de déménagement.

N'oubliez pas que le ou vers le 1er

de Mai prochain, M. N. I. Charland,

tailleur de Joliette, transportera sa

boutique de tailleur dans la maison

qu'il a achetée de Dame Godin, mai-
son actuellement occupée, comme

bureau d'avocat, par MM. Dugas &

Marsolais, sur la Rue Notre-Dame,

près de l'Hôtel Chevalier, Joliette.

M. Charland espère qu'il recevra

comme par le passé, sa part d'encou-
ragement.

Au public d'en prendre note, et

d'encourager M. Charland, lorsque

l'occasion se présentera.

No 30,282 m.f

Abonnez-vous à l'Étoile du Nord,

seulement 50cts. par année.

L'ETOILE DU NORD

Imprimé et publié par

ALBERT GERVAIS.

ADMINISTRATION ET REDACTION

Rue Manseau, Joliette, P. Q.

ABONNEMENT

Pour une année.....50cts

" 6 mois.....25cts

Strictement payable d'avance.

La rédaction du journal n'est pas responsable des idées et des opinions émises par ses correspondants.

L'ETOILE DU NORD

JOLIETTE, JEUDI, 21 MARS 1889.

Echos du Palais de Justice de Joliette.

Jugements rendus dans les causes de la Cour Supérieure pendant le terme de Mars 1889, par Son Honneur le Juge Chs Gill :

Dame Azéline Pichette, de Lachenaie contre J. P. Mathieu, Ecr., notaire de Masouche. — Jugement pour \$856 sur obligation. — Archambault & Archambault, avts de la Demanderesse, McConville & Renaud, pour le Défendeur.

La Fonderie de Joliette, Demanderesse, contre Kelly & Frère, Défendeurs. — Jugement pour \$126 sur billet. — McConville & Renaud, pour la Demanderesse.

J. N. A. McConville & al, Demandeur, contre Wilford Heathers, Défendeur, et Thomas Stafford, opposant, et la Banque d'Hochelega, contestante. — Contestation renvoyée et Rapport de Distribution du Protonotaire maintenu. — J. M. Tellier, avocat de l'Opposant, McConville & Renaud, avocats des contestants.

La Banque d'Hochelega, Demanderesse vs. Francis Kelly, Défendeur. — Défense en droit renvoyée. — J. M. Tellier pour la Demanderesse, Dugas & Marsolais pour le Défendeur.

Sem. Rinfred dit Malouin, demandeur, vs Joseph Tellier dit Lafortune, défendeur. — Jugement. — Renaud & Archambault pour Demandeur, Auger & Lafortune pour défendeur.

William Jones, demandeur contre Charlemagne & Lac Ouareau Lumber Co. — Jugement nommant expert.

James T Johnson, demandeur contre Cyrille Bernard, défendeur. — Jugement pour \$20 dommages des frais. — M. Dugas, avocat du demandeur, McConville & Renaud pour le défendeur.

James T. Johnson, demandeur, contre Théophile Payette, défendeur. Action en dommages. — Action déboutée avec dépens. — M. Dugas, pour le demandeur, McConville & Renaud, pour le défendeur.

Onésime Chevalier, demandeur, vs Louis Rivet, défendeur, et Onésime Chevalier, opposant, et J. A. Laroche, contestant. — Jugement maintenant la contestation. — M. Dugas pour opposant, J. M. Tellier pour le contestant.

Onésime Chevalier, demandeur, vs Louis Rivet, défendeur, et Onésime Derouin, opposant, et J. A. Laroche, contestant. — Jugement maintenant la contestation. — M. Dugas, pour l'opposant, J. M. Tellier, pour le contestant.

Camille Labrèche, demandeur, contre Francis Kelly, défendeur. — Jugement pour \$27,16 et les dépens. — M. Tellier, pour le demandeur, Dugas & Marsolais, pour le Défendeur.

Camille Labrèche, demandeur, contre Thomas E Kelly, défendeur. — Jugement pour \$14,80 et les frais. — M. Tellier, pour le demandeur, Dugas & Marsolais, pour le défendeur.

Camille Labrèche, demandeur, contre Samuel J. Kelly, défendeur. — Jugement pour \$13 et les dépens. — M. Tellier, pour le demandeur, Dugas & Marsolais, pour le défendeur.

Laban Connor, esqualité, demandeur, vs Charles Stevens, défendeur. En déclaration de paternité. — Action renvoyée avec dépens. — F. O. Dugas, avocat du demandeur, J. M. Tellier, avocat du défendeur.

Joseph Siméon Rivest, Ecr demandeur, vs Joseph Thounin, défendeur. — Action réglée entre les parties. — McConville & Archambault, pour le demandeur, J. E. Faribault, pour le défendeur.

La Corporation de Ste-Julienne, demanderesse, vs L. L. Desaulniers, Ecr., défendeur. En reddition de compte. — Jugement condamnant le défendeur à rendre compte. — M. Cornellier, pour la demanderesse, M. Dugas, pour le défendeur.

L. L. Desaulniers, Ecr., demandeur, vs Gilbert Lambert, défendeur. En dommages pour injures verbales. — Jugement condamnant le défendeur à \$110,00 de dommages et les frais. — M. Dugas, pour le demandeur, M. Cornellier, pour le défendeur.

Napoléon Landry, demandeur, vs William Holiday, défendeur. Action en dommages, pour injures verbales. — Action renvoyée avec dépens. — McConville & Renaud, pour le demandeur, M. Tellier, pour le défendeur.

Joseph Laporte contre Onésime Brouillet. Action en bornage. — Jugement ordonnant le bornage. — M. Thérien, pour le demandeur, M. Jeannotte, pour le défendeur.

Gaspard Longré, demandeur, contre Jacques Robitaille, défendeur. — Action déboutée avec dépens. — Coffin & Delfausse, pour le demandeur, M. Dugas, pour le défendeur.

CORRESPONDANCE.

Ordinations au College Joliette.

Monsieur le Rédacteur.

Je crois que vous aimerez à présemier à vos lecteurs un petit compte-rendu de la fête qui a eu lieu dimanche dernier au Collège Joliette, je vous en donnerai donc un peu de mots les détails intimes.

Sur dix confrères de classe qui prenaient la soutane en 1885, neuf recevaient, des mains de Monseigneur l'Archevêque de Montréal, l'Ordre Sacré de la prêtrise. — Monsieur J. D. Cécyre, n'ayant pas l'âge canonique, n'a pu obtenir sa dispense.

A huit heures, 200 élèves montaient au jubé de l'orgue et la chapelle se remplissait littéralement. Les confrères laïques de ces messieurs ont eu la délicate amitié d'assister à la fête, jamais la Chapelle du Sacré-Cœur n'a vu dans ses murs, assemblée plus recueillie et plus heureuse.

Avec les nouveaux prêtres, je dirai aussi les noms de cinq autres lévites qui ont reçu le diaconat.

- Diaconat : MM. A. Chaussé,
- " " H. Colin,
- " " J. B. Jobin,
- " " A. Laporte,
- " " A. Primeau, S. J.
- Prêtrise : MM. A. Bertrand,
- " " J. O. Gabana,
- " " I. Clairoux,
- " " J. Duchesneau,
- " " C. D. Guilbault,
- " " A. Lippé,
- " " F. Pelland,
- " " A. Perrault,
- " " J. A. Richard.

Le dîner se prit au Collège et après une courte, mais spirituelle allocution de Sa Grandeur, Monsieur C. Lacasse, E. E. L., déclara que les confrères laïques des nouveaux ordonnés fondaient un prix de \$20 piastres en l'honneur de notre bon Père Peemaus, lequel prix sera décerné à l'élève de Rhétorique qui fournira le meilleur discours français. Cet acte de générosité donne la mesure de leur bon esprit et de l'affection qu'ils ont conservée pour leur Alma-Mater.

Le soir à huit heures, eut lieu la bénédiction solennelle du Très-Saint-Sacrement par deux nouveaux prêtres. La voûte de la Chapelle, flambait sous le feu de cent lampes électriques, c'était beau, c'était grand. Les bons parents des jeunes prêtres ont versé plus d'une larme dans l'harmonie de la musique religieuse et l'émotion de cette sainte journée.

La fête était finie, mais elle laissait un souvenir qui n'a pas de précédent dans les annales du Collège. En finissant, je donnerai le lieu de destinations de cinq de ces Messieurs.

- MM. A. Bertrand, Ste-Philomène.
- " C. D. Guilbault, St-Louis de Gonzague.
- " J. A. Richard, St-Barthelemy.
- " J. Duchesneau, St-Thomas de Joliette.
- " F. Pelland, St-Eustache.

UN ANCIEN CONDISCIPLE.

CHRONIQUE.

Aujourd'hui c'est grande fête à Ste-Mélanie ; et l'on a raison de jubiler. Malgré les mauvais chemins et les brouillards, d'une extrémité à l'autre de notre paroisse l'on voit déboucher une quantité innombrable de voitures chargées de figures souriantes et rajeunies. Bien qu'en temps de pénitence, l'Eglise a mis de côté pour un moment ses sombres vêtements, pour se décorer de ses plus pompeux habits. Les festons, les bannières, les drapeaux et les banderolles, tout y est. La foule se presse et défile dans les allées en accordant à la mesure lente et solennelle d'une marche triomphale qui fait suite à cette autre cadence extérieure que le carillon des trois cloches vient de lancer à longue volée dans l'atmosphère vibrant.

Tout à coup le silence se fait : l'airain s'endort, l'orgue s'assoupit et les poitrines oppressées cessent de battre. Qu'y a-t-il donc d'extraordinaire ?... C'est un jeune lévite qui s'en vient, pâle et tremblant, ordonner pour la première fois, au Roi des rois de descendre de son trône pour être sacrifié sur nos autels. Ce nouveau prêtre, c'est le Révd M. Adélaré Perrault, un enfant de la paroisse.

A l'émotion qu'on voit peinte sur tous les visages, il est facile de constater que la foi règne dans tous les cœurs et que l'on comprend toute l'importance et la grandeur de l'autorité et des pouvoirs dont vient d'être investi ce jeune homme.

Oh ! quelles sont pures les mains de cet ange qui tiennent dans leurs doigts sacrés l'hostie sans tache, la victime innocente qui s'immole pour nos crimes et nos infamies ! Quelles sont belles ces mains qui vont s'étendre sur le pêcheur pour l'absoudre ! Quelle est éloquente la voix du ministre du Seigneur qui persuade au souverain Juge que le criminel est innocent parce qu'il vient de l'absoudre ! oh ! quelle est donc superbe et impérative cette voix qui commande au Christ outragé de renouveler sa passion, ces scènes tragiques du Calvaire !

Non ! ce n'est pas un homme que cet être qui fait descendre dans le cœur du scélérat. Dieu et sa cour céleste ; et si ce n'est pas un homme, qu'est-ce donc ? si ce n'est un ange ou un Dieu. Qu'il est puissant quand il chasse du cœur du pénitent Satan et ses perfides satellites, lorsqu'il dit au pêcheur : "je t'absous, mon frère ; va, tes péchés sont pardonnés." Oh ! qu'il est puissant quand il soulève ces lourds poids de remords qui nous oppressent d'amertumes et de tristesse ! Qu'il est doux ! qu'il est bon quand il dit à l'impie endurci, à son mortel ennemi : "Viens, mon frère, que je te donne le baiser de paix."

Voilà le prêtre, plein de puissance, de douceur et de charité ; et c'est à ce caractère sacré qu'on le distingue des autres hommes. Ah ! malheur, mille fois malheur à ces vils blasphémateurs qui vomissent sur lui les ordures de leur bouche maudite ! Et malheur surtout à la nation qui chasse ses prêtres après les avoir volés ! C'est l'heure de la décadence, de la servitude ou plutôt de l'esclavage.

Qu'il soit maudit cet impie qui injurie et insulte le prêtre ! car les injures et les insultes de ce monstre font descendre sur la terre le feu du ciel et attirent sur elle les calamités et les fléaux qui rongent les récoltes jusqu'à la dernière racine. "Celui qui vous écoute, m'écoute ; et celui qui vous méprise me méprise," a dit le Sauveur du monde aux prêtres. Qu'on pénètre un peu le sens de ces paroles, et l'on n'aura pas de peine à découvrir une intention cachée ; et cette intention ne peut être que celle-ci : "au jugement dernier, je vous ferai les témoins ou plutôt les juges des hommes ; ce que vous me direz de celui-ci ou de celui-là, je vous croirai, parce que je vous aurai mis à ma place ; et ce que l'on vous aura fait, on me l'aura fait." Ces paroles comportent donc un sens terrible contre nous, si l'on donne une mauvaise impression au prêtre par nos actes et nos paroles vis-à-vis de lui ; et en même temps elles doivent être bien consolantes aussi pour nous ces paroles du Christ aux apôtre ou aux prêtres, si nous sommes bons, révérencieux et

obéissants à l'égard de ces derniers. Eh bien ! s'ils doivent être nos juges dans ce moment terrible et solennel du jugement dernier, faisons en donc des amis pour qu'ils nous sauvent, et non des accusateurs qui pourraient nous damner à jamais ! C'est bien à réfléchir, n'est-ce pas ?

Et que chacun de nous, ô citoyens de Ste-Mélanie, ô mes compatriotes. répète et redise, en mémoire de ce jour de réjouissance, de ce jeune et doux lévite, ces paroles si touchantes du pieux et tendre Larmarine, qu'aucune autre lyre ne saurait mieux rendre :

Doux pasteur du troupeau des âmes,
Qui conduis aux sources de Dieu
Ces petits enfants et ces femmes
Penchés aux coupes du saint lieu ;

Semeur des célestes paroles,
Qui sèmes la gerbe du Christ,
Ce cénévé des paraboles,
Dont le grain lève dans l'esprit ;

Médecin d'intime souffrance,
Qui les retourne et les endort,
Qui guérit avec l'espérance
Et vivifie avec la mort ;

Barde de la lyre infinie,
Qui, pour chanter dans le grand chœur,
Nas pas besoin d'autre génie
Que les battements de ton cœur,

Ah ! viens, si ma route est ta voie,
De ton bâton de peuplier,
Au nom de Celui qui t'envoie,
Presser mon sol hospitalier !

Mes chiens, qui devinent leur maître,
D'eux-mêmes iront lécher tes doigts ;
Les colombes de ma fenêtré
Ne s'envoleront pas aux toits.

Mes oiseaux même ont l'habitude
De voir monter par le chemin
Ces anges de la solitude ;
Et le marteau connaît leur main.

Fils des champs, j'ai aimé de bonne heure
Ces laboureurs vêtus de deuil,
Dont on voit la pauvre demeure
Entre l'église et le cercueil.

Quand le sillon courbe le reste,
Eux seuls travaillent de leurs mains
A l'œuvre du Père céleste,
Pour un autre prix que du pain !

C. P. BEAULIEU.

Ste-Mélanie, 18 Mars 1889.

Une première messe.

La jolie paroisse de St-Alexis voyait, dimanche dernier, encore un de ses enfants monter à l'autel pour la première fois. Monsieur Hector Marsolais, ordonné prêtre la veille au Collège de l'Assomption, y célébrait sa première messe ayant pour diacre son frère, M. Hercule Marsolais et pour sous-diacre M. J. Comtois, tous deux prêtres et professeurs au Collège de l'Assomption. Il était assisté par M. l'Abbé Lesage, curé de Chambly.

Le sermon de circonstance a été donné avec beaucoup d'éloquence par M. E. Hébert, professeur au Collège de l'Assomption, qui développa, avec un talent de maître, le texte *Panis quem ego dabo, carna mea est pro mundi vita.*

Après la cérémonie, Monsieur Joseph Marsolais, père du nouveau lévite, appelait à un somptueux dîner, tous les parents et quelques amis.

La journée se passa dans la joie la plus vive et dans l'intimité la plus tendre.

Honneur à ce nouveau prêtre ! que sa carrière soit belle et remplie d'œuvres de salut !

Communiqué.

Service anniversaire.

Le service anniversaire de feu l'honorable J. B. Rolland, sera chanté samedi prochain, le 23 courant, à l'église de Notre-Dame de Bonsecours, Montréal, à sept heures et demie.

Chicopee Fall Mass.

La semaine dernière M. William Cantin de cette localité, a été l'objet ainsi que son épouse d'une fête intime à l'occasion de l'anniversaire de leur naissance. Melle Délima Cantin profita de cette occasion pour présenter à son père une magnifique adresse accompagnée de cadeau. L'on présenta à Mme Cantin une paire de lunettes en or ainsi qu'à M. Cantin une paire de lorgnons également montée en or.

M. et Mme Cantin quoique pris à l'improviste répondirent en termes appropriés à la circonstance et invitèrent les personnes présentes à passer la soirée avec eux.

L'on se sépara assez tard et en chanté de cette agréable soirée.

Le bien des Jésuites.

Le gouvernement continuera, notwithstanding le paiement de \$460,000, en règlement de la question des Jésuites, à donner, comme par le passé, les allocations accordées à l'éducation supérieure.

On sait qu'en vertu d'une ancienne loi, les revenus des biens des Jésuites constituent un fonds spécial d'éducation, au montant annuel d'environ \$78,000, dont un seizième à peu près est à la disposition des écoles protestantes.

Le Conseil de l'instruction publique disposera, comme toujours, de ce revenu annuel pour les fins de l'éducation en cette province.

Mort de F. Dugas, Ex-M. P.

C'est avec un profond regret que nous avons appris la mort de F. Dugas, Ex-M. P., pour le comté de Montcalm, décédé subitement samedi matin à 2 heures, à sa résidence, à Montcalm, P. Q.

Malgré l'indisposition que ressentait ce Monsieur depuis quelques jours, il était impossible de prévoir une fin aussi prochaine.

M. Dugas avait représenté le comté de Montcalm, pendant l'espace de vingt ans, tant à l'Assemblée Législative, qu'au Parlement Fédéral.

M. Dugas jouissait, et avec justice d'une grande estime parmi ceux qui avaient le plaisir de le connaître, aussi son souvenir restera longtemps gravé dans la mémoire de ses nombreux parents et amis.

Il était âgé de 59 ans.

Les funérailles ont eu lieu hier, le 20 du courant à l'Eglise paroissiale de St-Liguori, au milieu d'une grande assistance de parents et d'amis, venus de tous côtés, pour rendre hommage à ce respectable et vénéré citoyen.

Toutes les paroisses du comté de Montcalm, ainsi que celles du comté de Joliette, y étaient représentées.

Le cortège funèbre était composé de 150 voitures.

Le service a été chanté par le Révd. M. Larose, curé de la localité.

La Messe des morts, a été chantée par un chœur nombreux, composé de magnifiques voix.

Les membres de la famille, voudront bien en cette douloureuse circonstance, recevoir nos plus sincères condoléances

Entre nous

J'ai, dans votre dernier numéro, lu avec plaisir la chronique de M. le docteur James L. Leprohon de Saint-Ambroise de Kildare et les appréciations flatteuses qu'il fait de deux collaborateurs de "L'ETOILE DU NORD" M. le notaire Beaulieu et M. le docteur X que, vu ses talents comme prosateur, une modestie déplacée, comme le dit si bien M. Leprohon dans sa chronique, force à se servir d'une humble signature. L'éloge qu'il fait des écrits de ces Messieurs n'est certainement pas au-dessus de la vérité et pour l'intérêt général des lecteurs de "L'ETOILE DU NORD" j'espère que ces messieurs continueront ce qu'ils ont si bien commencé et j'espère aussi que M. le docteur Leprohon continuera, durant ses loisirs, à nous faire goûter quelques uns de ses écrits, car sa chronique démontre qu'il n'est pas un écrivain tel qu'il le dit mais bien un prosateur dont les écrits seront toujours goûtés avec plaisir par nos lecteurs.

En lisant sa chronique, j'ai pleinement concouru dans l'idée émise par lui, c'est-à-dire qu'il espérait que, au moyen d'une faible souscription, l'Institut de Joliette ouvrirait les portes de la discussion littéraire aux amateurs de la campagne, et je suis certain qu'un grand nombre se ferait un devoir d'assister régulièrement aux réunions des membres du dit Institut.

GASPARD ROBILARD, Instituteur.

Ste-Mélanie, 18 Mars 1889.

Bon marché. — Les personnes qui désirent se procurer à bien bon marché *l'histoire populaire du Canada*, d'après, les documents français et américains par Jacques de Baudoucourt, volume de 510 pages broché, en recevront une copie sur réception de \$1.25 franco, en s'adressant à Albert Gervais, libraire, Joliette.

Echos de Joliette.

De retour.—L'honorable juge Baby est arrivé lundi à Montréal, d'Europe. Son voyage a été très heureux et n'a pas peu contribué à améliorer sa santé. Un grand nombre d'amis sont allés le féliciter à l'occasion de la haute distinction que vient de lui conférer Sa Sainteté le Pape.

Personnel.—M. J. A. Prendergast, de la Banque d'Hochelaga, Montréal, était en cette ville, mardi.

Transaction.—Dame Casavant, modiste, de cette ville, a acheté ces jours derniers une partie de la propriété que possède M. N. Parent, sur la rue Manseau, coin de la rue St-Pierre, maison voisine du hangar à fleur de M. Eusèbe Asselin, Joliette. En conséquence, Mme Casavant déménagera le 1er de mai prochain dans sa nouvelle résidence.

Séance à l'Assomption.—Il y aura aujourd'hui, jeudi, 21 mars, au Collège de l'Assomption, une grande séance dramatique et musicale donnée par les élèves, à la salle académique, à l'occasion de la fête de M. le Directeur. Billets d'admission 25 centimes, sièges réservés 25 centimes extra.

Nul doute qu'il y aura foule.

Fausse rumeur.—Aimé Bélisle, dont il y a quelque temps, les journaux annonçaient la mort, est de ce temps à Joliette et paraît jouir d'une excellente santé.

Sucres.—Les cultivateurs ont commencé à entailler leurs érables, cette semaine.

Les dégustateurs d'eau d'érable peuvent dès à présent s'en procurer, car nombre de personnes en offrent en vente dans les rues de notre Ville.

Au dire des anciens sucriers, ce serait une bonne année pour cette industrie, et les cultivateurs espèrent en faire une assez grande quantité.

Au violon.—Un individu, ivrogne d'habitude et que par respect pour sa famille, nous nous dispenserons de publier le nom, a été trouvé ivre sur la rue et conduit au cachot, à la station.

Traduit devant Mr. Chs. B. H. Leprohon, J. P. et ayant plaidé coupable, a été condamné à \$10 d'amende, ou 30 jours de prison. N'ayant pas les fonds nécessaires, il a dû prendre possession de sa nouvelle résidence, l'Hotel Gervais.

Achat.—M. Alcide Mandeville, de cette ville, a acheté ces jours derniers, une des propriétés de M. Eusèbe Asselin, celle située sur la rue St Chs Borromée, et actuellement occupée par Dame Veuve Coffin.

Depuis quelques semaines, beaucoup de transactions ont été faites.

St. Ambroise.—M. Théophile Lafricain déjà si favorablement connu du public vient d'ouvrir en cette localité, un magasin général, épicerie, ferronneries, chaussures, marchandises sèches, etc., etc.

Il espère que le public acheteur saura l'encourager vu la modicité de ses prix et en conséquence il promet satisfaction à tous, sous tous les rapports.

Une visite est respectueusement sollicitée et convaincra de cet avancé.

St. Paul de Joliette.—Le 14 de mars dernier, est décédée en cette paroisse, Marie-Louise Lacombe, enfant de M. Trefflé Lacombe, à l'âge de 10 ans et 6 mois, après une maladie de neuf semaines.

St. Mélanie.—Lundi dernier, 18 du courant M. l'abbé Adélar Perrault, Professeur au Collège de Varrennes, et ordonné prêtre dimanche dernier, à Joliette a chanté sa première grand-messe dans l'église de St-Mélanie, sa paroisse natale.

Le Révd. M. Bonnin, curé de la paroisse prononça le sermon de circonstance et débuta par ces mots *Tu es sacerdos in aeternum*, puis il passa en revue les devoirs du prêtre la grandeur de ses fonctions et le respect qui est dû au ministre du Seigneur.

Dans ce magnifique sermon, l'éloquent prédicateur trouva des expressions qui firent couler de douces larmes aux nombreuses personnes, venues de toutes les parties

de la paroisse et des paroisses environnantes.

St. Liguori.—A l'occasion de l'élévation à la prêtrise de M. J. A. Richard, de cette paroisse, un grand souper eut lieu chez M. Simon Richard, père du nouveau lévite et auquel assistait le Révd M. Larose, Curé du lieu, les membres de la famille et un grand nombre d'amis.

Il était vraiment beau de remarquer la joie, la gaieté qu'éprouvait en un aussi beau jour, les parents du nouveau Ministre du Seigneur.

St-Félix de Valois.—M. Charles Drainville, citoyen de cette paroisse, est décédé la semaine dernière, à l'âge de 78 ans.

Longs Services.—Nous constatons avec plaisir que J. O. Désilets, Ecr l'un de nos Protonotaires, a commencé sa 32ième année de service, le 15 Mars courant, au Bureau du Protonotaire de cette ville.

Diacon.—Dimanche, le 10 Mars courant, dans la chapelle du Scolasticat St. Joseph, des Révds Pères Oblats, à Ottawa, Mgr Clut, O. M. I. Evêque Missionnaire du Nord-Ouest, a conféré l'Ordre Sacré du Diaconat au Rév Frère Aldéric Désilets, O. M. I. fils de J. O. Désilets, Ecr, l'un des Protonotaires de cette ville.

Personnel.—MM. F. L. Beique, A. W. Smith, A. Cornellier, H. Jeannotte, Echevin, de Montréal, et MM. Faribault de l'Assomption, O. Thérien M. P. étaient en cette ville cette semaine, durant le terme de la Cour Supérieure, pour affaires professionnelles.

A vendre.—M. E. Dupuis, marchand et encanteur de cette ville, désirant s'occuper exclusivement des travaux de l'exploitation des mines, offre en vente tout son stock en bloc, à des conditions faciles :

Emotion d'une première paye
RECIT D'UN OUVRIER

Ah ! le jour tant désiré était arrivé !... Je reçus mon livret. Mon patron me promit de me garder comme ouvrier et m'offrit quarante sous par jour pour commencer. J'acceptai avec reconnaissance, et ce fut une joie d'accourir aussitôt pour donner cette bonne nouvelle à ma famille ; je gravis l'escalier avec un battement de cœur.

"Te voilà heureux, me dit mon père, te voilà ouvrier. Maintenant que tu es maître de ta personne et de ta vie, fais-en bon usage, mon garçon. Tu n'en seras peut-être pas plus riche, mais tu pourras comme moi du moins donner à tes enfants le nom d'un honnête homme."

Ma mère me regardait de loin fixement avec émotion ; J'allai à elle et l'embrassai. Elle me rendit mes caresses en silence.

On ne me disait plus rien. Je me promenai dans la chambre, ne sachant que dire ni que faire.....

"Comment vont vos petites affaires ?" dis-je enfin.

"—Tout doucement, répondit mon père ; quelques petits raccommodages par-ci par-là, bien peu de choses ; de quoi manger, voilà tout."

"—De quoi auriez-vous besoin en ce moment ?" ajoutai-je timidement.

On ne me répondit pas.

Ma mère se retourna, il me sembla que c'était pour essuyer ses yeux.

Mon père dit enfin :

"—Ne t'inquiète pas, mon garçon ; jusqu'ici le bon Dieu nous a envoyé ce qu'il fallait pour ne pas mourir de faim ni de froid ; il ne nous abandonnera pas maintenant ; songe plutôt à tes besoins, tu n'as plus de chemises ; l'hiver approche, et tu n'es pas vêtu."

"—Oh ! m'écriai-je, il s'agit bien de cela !"

Un regard de mon père coupa ma phrase et me fit baisser les yeux.

Un regard de ma mère me consolait.

J'allai me placer auprès d'elle, devant une vieille commode qu'on avait mise à la place de mon lit, il y avait quatre ans, lorsque j'entra en apprentissage.

"—Il faudra ôter cette commode dis-je à demi-voix.

"—Pourquoi ?" répondit ma mère.

"—Pour y mettre mon lit..... comme autrefois."

Ma mère m'embrassa.

Je m'en retournai chez mon pa-

trou en courant, le cœur léger et joyeux, et le reste du jour je fis retentir l'atelier de mes plus belles chansons.

On transporta mon lit chez mes parents, où je retournai chaque soir. Mêmes procédés de leur part, pas un mot sur l'emploi de mon futur salaire. J'étais libre encore, tout devait se décider le jour de la paye. Il arriva enfin.

Lorsqu'on me remit trois écus de six livres.—C'était la monnaie d'alors,—trois grosses pièces blanches toutes neuves, je les vis reluire dans ma main, lorsque je les sentis en ma possession comme mon bien, ma propriété, mieux encore, le fruit de mon travail, le prix de quatre années de douleurs, de fatigues et de courage, l'étonnement, le bonheur brisaient ma poitrine, j'étais fou de joie...

Sans hésitation, je fis mon devoir. Je courus, dans un élan qui ne peut pas se rendre, à la demeure de mes parents, donner bien vite tout mon argent à ma mère et me jeter dans les bras de mon père, qui me serrait dans les siens en pleurant.

"—Tu ne sais pas dans quelle angoisse nous t'attendions, murmura-t-il en me pressant sur sa poitrine ; mon cher enfant, nous ne doutions pas de ton cœur et de ton affection ; mais à ton âge les passions sont si fortes, si cruelles, si dénaturées souvent ! Nous voyons tant de parents souffrir, abandonnés de leurs enfants, que nous tremblions pour toi malgré nous, mon enfant, non point pour nous, mais pour toi ; car, vois-tu, commencer par oublier son père et sa mère, c'est mal entrer dans la vie, et c'est attirer sur elle la malédiction de Dieu, mais tu ne nous as pas abandonnés, toi, mon cher enfant. Dieu te bénira—Oh ! nous sommes bien heureux, nous avons élevé un honnête homme."

Et des larmes inondaient le visage de mon vieux père.

Ma mère me couvrit de baisers.

"—Si tu savais comme j'ai souffert depuis quinze jours ! répétait-elle ; combien j'ai pleuré ! combien j'ai prié pour toi ! mais tu es fini maintenant ; tu nous aimes....."

Et ils m'embrassaient à la fois.

Vous comprenez qu'on oublie jamais de pareils moments. Leurs souvenirs retentissent dans toute la vie, pour nous consoler dans nos peines et nous conseiller aux jours d'épreuves. Combien il nous faut aimer le travail, l'état qui nous les a donnés ! Gens du monde, gens de plaisirs, riches, heureux puissants de la terre, connaissez-vous ces bonheurs-là ? Oh ! non, ils sont la part du pauvre, la part de l'ouvrier. Béni soyez-vous, mon Dieu, car vous n'avez même ici bas, déshérité aucun de vos enfants !

UN OUVRIER.

Les effets du café.

Le café cru est sans arôme ; c'est la torréfaction qui lui en communique en développant dans le grain une huile empyreumatique. La caféine est le principe actif du café, elle est la matière azotée cristallisable, aliment réparateur, mais dont les propriétés stimulantes font du café une boisson parfois dangereuse. La torréfaction du café développe un autre principe actif appelé caféone, et qui remplace la caféine ; c'est une essence qui donne au café un parfum délicieux, mais dont les propriétés sont à la fois toxiques et excitantes. Sous son influence, la caféone développe un sentiment de bien-être général, et dispose admirablement aux travaux de l'esprit ; les conceptions sont plus rapides et l'humeur plus vaillante. Aussi est-il passé en proverbe : "Une personne ne doit solliciter les faveurs d'une autre personne qu'après son café."

"Un peu de café après le dîner fait qu'on s'estime, disait Vauvenargues." En effet, le café procure cette gâté expansive bien connue de ceux qui en font usage. Mais il est quelques tempéraments nerveux, sensibles, irritables, chez lesquels le café produit des effets fâcheux, et pour lesquels l'usage du café doit être suspendu. Aussi les personnes sujettes aux névralgies, aux palpitations du cœur, aux insomnies, l'éviteront avec soin. En temps d'épidémie, l'usage du café est utile. On a vanté le café dans l'asthme, la coqueluche, les fièvres typhoïdes, le choléra, etc. Ce breuvage, en effet,

est toujours très utile dans toutes les maladies où il y a faiblesse, stupeur et somnolence ; mais il est contre indiqué dans tous les cas d'insomnie, d'hypocondrie et de nervosisme. Le café est un toni-nutritif excellent. Le meilleur temps pour l'usage du café est après le repas.

Modes de préparation.

Le café ne doit jamais être moulu d'avance, mais au moment de faire l'infusion. La proportion ordinaire de café par chopine d'eau est de 2 onces. On se contente d'une infusion faite une dizaine de minutes avant le repas. Une once de café par jour est une ration raisonnable. Le café préparé par l'ébullition s'altère en se dépillant de son arôme, et présente une amertume désagréable. Le café préparé avec du lait est un toni-nutritif excellent.

Du chocolat.

Le chocolat est une substance alimentaire fabriquée avec un mélange égal de cacao et de sucre ; il est généralement aromatisé à la vanille. La qualité du chocolat dépend du choix que l'on fait des grains de cacao, et de la qualité du sucre que l'on emploie.

Connaissances utiles.

Il arrive souvent que les enfants se fourrent des faillots, des grains de blé, etc, dans le nez. Le remède bien simple que voici vaut la peine qu'on ne l'oublie pas. Faites ouvrir la bouche à l'enfant, collez-vous la bouche sur la sienne, et soufflez fort. Ce que l'enfant s'est mis dans le nez sortira facilement.

Tant qu'on n'a pas atteint l'âge mûr, on fait fort peu de cas de sa condition physique, et cette indifférence, si généralement répandue, abrège les jours d'un plus grand nombre qu'on ne le croit. C'est pendant qu'on est vigoureux qu'on doit faire attention à sa santé.

District Electoral de Joliette.

Extrait des dépenses de Hilaire Neveu, Ecr, Candidat pour le District Electoral de Joliette, à l'élection fédérale le 16 janvier 1889.

Dépenses de charretiers, loyer de maisons, salles de comité, pension des couteurs, impressions, messages	\$964,39
Dépenses personnelles de Hilaire Neveu, candidat	11,75
	\$976,14

Joliette, 15 mars 1889.
A. M. RIVARD,
Officier-Rapporteur.

Recette simple pour nettoyer les bouteilles

Il suffit d'introduire dans la carafe ou bouteille que l'on veut laver quelques morceaux de papier coupés en menus morceaux, un débris de journal suffit, puis versez de l'eau dans la bouteille (un quart suffit) et agitez fortement. La crasse ne résiste pas à ce simple lavage et la bouteille ou carafe est bientôt d'une propreté parfaite.

Au public acheteur.

MM. Pierre Henrichon et Xavier Mercile, corroyeurs, ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont ouvert à Joliette, sur la rue DeLanaudière, une boutique de tannerie.

Ces Messieurs auront constamment en mains toute espèce de cuirs, repasseront les peaux qu'on voudra bien leur confier, en achèteront et ce à l'entière satisfaction de tous. Ces messieurs paieront le plus haut prix pour l'achat des peaux crues et l'écorce de pruche.

MM. les cordonniers, selliers, cultivateurs sont spécialement invités à rendre visite à ce magasin.

HENRICHON & MERCILE,
Tanneurs.

No 33 21m 1m

A VENDRE

1o Un magnifique coffre-fort, (safe).
2o Encyclopédie du XIX Siècle, 70 volumes, appartenant à la succession de feu C. P. Charlaud, Ecr, avocat.
S'adresser à
D. DESORMIERS,
Exéc. Testamentaire.
No 29, 21f. 3m.

A VENDRE

M. SERAPHIN LEBLANC, de l'Épiphanie, P. Q., offre en vente à des conditions tout à fait avantageuses.

1o. Une magnifique terre contenant environ deux cent huit arpents en superficie, dont 120 arpents en culture et 80 en bois avec sucrerie, bûche de maison, grange, etc. Cette propriété est à 14 arpents du dépôt du chemin de fer, 6 arpents des moulins à farine, à carder et à scier. Sur cette terre est bâtie l'église paroissiale et le couvent des Révdes Sœurs Jésus Marie se trouve à deux arpents.

L'eau est fournie à ces établissements par un bon aqueduc et l'assurance sur la ferme est payé pour trois ans.

TITRES PARFAITS :

DROITS DE SEIGNEURS PAYÉS.
2o. La belle résidence qu'il occupe actuellement située au centre du village, avec un grand et beau jardin, contenant arbres fruitiers assortis, jet d'eau d'un côté et magnifique bocage de l'autre, donnant sur une rue 80 pieds, sur l'autre 339, et 60 au point désigné par le vendeur, bornée par la rivière l'Achigan, aussi droits Seigneuriaux payés.
Pour plus amples informations, s'adresser à
M. SERAPHIN LEBLANC,
L'ÉPIPHANIE,
No 29, 21f. 3m.

Grande Chance pour les Cultivateurs !

Nous conseillons fortement aux cultivateurs de faire usage de la célèbre Charrue de

M. Sévère Chaussé,
Fabricant de Charrues, Etc.,
L'Épiphanie, P. Q.

Cette charrue est certainement celle qui devrait être en usage partout. Tous ceux qui s'en servent en sont très satisfaits, elle est élégante, fait l'ouvrage à perfection, a l'oreille trempée plus solidement que toute autre et se vend garantie sous tous rapports.
Essayez-la avant de vous en procurer ailleurs et vous aurez pleine et entière satisfaction. Le prix est de \$12,00.
Vente à conditions faciles

Adressez-vous à
M. SÈVÈRE CHAUSSE,
L'Épiphanie, P. Q.
No 9, 4 Oct. 1888—6m

NOUVEAUTÉS
—POUR—

LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ.

Un assortiment considérable de marchandises nouvelles arrivées cette semaine chez

Camille Labrèche,

Consistant en draps à robes de toutes les couleurs, patrons de robes en plads \$10 à \$18. Soie noire et en couleur. Satin merveilleux. Cachemire noir de 12cts jusqu'à \$1.25 la verge. Mérinos français dans tous les prix. Mérinos à soutanes assortis. Etoffes à manteaux, jusqu'à \$6 la verge. Tweeds, Serges, Draps à surtout dans toutes les couleurs nouvelles.

Un assortiment considérable de marchandises nouvelles pour le printemps et l'été, vient d'être reçu, ainsi qu'un grand choix de chapeaux pour hommes, consistant en chapeaux de soie, feutre, laine, paille. Il y a certainement choix pour donner satisfaction à tout le monde.

Inutile de vous dire que ces marchandises ont été achetées à très bon marché.

Ainsi allez voir le plus grand assortiment de la ville.

Ainsi peut-il être en droit de dire : "Je peux et veux vendre à bon marché et promettre de plus, un escompte sur tout achat fait argent comptant." Les Messieurs du Clergé trouveront chez lui des Mérinos à soutanes à prix tels qu'on ne pourra acheter plus facilement dans les maisons de gros.

Une visite est respectueusement sollicitée.

CAMILLE LABRÈCHE.
Abonnez-vous à l'Étoile du Nord, seulement 50cts. par année.

PILULES ANTIBILIEUSES



Du Dr NEY

Remède par excellence, contre les Affections Biliaires : Torpeur du Foie, Excès de Bile et autres indispositions qui en découlent : Constipation, Perte d'appétit, Maux de Tête, Etc.

Ces Pilules, préparées selon la formule d'un praticien distingué ne contiennent ni mercure ni autres substances minérales qui puissent altérer la santé des personnes qui en font usage. Elles sont PUREMENT VÉGÉTALES et composées d'extraits de plantes précieuses, éminemment propres à purifier le sang et à le débarrasser de toutes ses impuretés. Les Pilules du Dr Ney n'exposent pas, comme beaucoup d'autres pilules composées de mercure, à la perte des dents, des cheveux et même des ongles, conséquence désastreuse de l'usage des mercureux. On peut les prendre en toutes saisons et leur administration est des plus faciles.

La valeur incontestable de ces Pilules a porté nombre de médecins à les employer pour leurs patients ; et les demandes de plus en plus nombreuses qu'on nous adresse pour cet article démontrent que leur usage donne la plus entière satisfaction.

Le peu d'espace dont nous pouvons disposer ne nous permet pas de publier ici tous les témoignages flatteurs qui nous arrivent de la part de ceux qui ont pu apprécier le mérite des Pilules du Dr Ney.

Nous insérons toutefois celui d'un médecin distingué qui depuis longtemps emploie ces Pilules à l'exclusion d'autres purgatifs dont il faisait autrefois usage, et ce non-seulement pour ses patients, mais aussi pour son usage personnel.

Lavaltrie, 1er mai 1887.
A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibiliaires du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où des pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles. Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais je les ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif DOUX, EFFECTIF, ET INOFFENSIF.

Bien cordialement
Votre tout dévoué
DR D. MARSOLAIS.

Les Pilules Antibiliaires sont en vente chez tous les pharmaciens et marchands en général.

SEUL PROPRIÉTAIRE :
Louis Robitaille,
PHARMACIEN-CHIMISTE
Joliette, P. Q.

Prix : seulement 25 Centins la Boîte.

A LOUER.

M. J. Bte LAURION offre à louer son ancien magasin, situé sur la rue Manseau, à des conditions avantageuses. Le site et le local de ce magasin peut, avec facilité être occupé pour un magasin et boutique de blancherie, épicerie de famille ou toute autre branche de commerce.

Pour plus de détails, s'adresser immédiatement au propriétaire
J. Bte LAURION, JOLIETTE.
No 29, 21 f. 2m.

MARCHE de JOLIETTE.

Samedi, 16 Mars 1889

FARINE.

Fleur de blé par 100 lbs.	0 00	à 2 50
Fleur de seigle do.....	1 40	1 60
Fleur de blé d'Inde do.....	1 40	1 56
Fleur de sarrasin do.....	1 45	1 50
Fleur d'avoine do.....	2 00	2 25

GRAINS.

Avoine par minots.....	0 40	0 50
Orge par 50 lbs.....	0 60	0 70
Blé par minots.....	1 25	1 30
Pois par minots.....	0 80	0 90
Sarrasin 50 lbs.....	0 60	0 70
Seigle.....	0 60	0 70
Blé d'Inde do.....	0 75	0 80
Graine de lin par minot	1 00	1 25
Graine de mil.....	2 75	3 00
Graine trèfle par lbs.....	0 10	0 12
Graine de trèfle blanc.....	0 15	0 18

VIANDES.

Lard par 100 lbs.....	8 00	8 50
Lard frais par lbs.....	0 10	0 11
Lard salé.....	0 10	0 12
Bœuf par lbs.....	0 05	0 08
Mouton par lbs.....	0 05	0 08
Agneau par quartier.....	0 30	0 50
Veau do.....	1 00	1 25

VOLAILES ET GIBIERS.

Poules par couple.....	0 60	0 70
Poulets do do.....	0 50	0 60
Dinde do do.....	2 00	2 50
Oies do do.....	0 80	1 00
Perdrix par couple.....	0 35	0 45

LEGUMES ET FRUITS.

Patates (2 mits).....	0 60	0 70
Navets par minot.....	0 30	0 40
Carottes ".....	0 40	0 50
Oignons par minot.....	0 80	0 90
" par tresse.....	0 07	0 08
Ail par tresse.....	0 08	0 17
Fèves par minot.....	1 75	2 00
Choux (la pomme).....	0 02	0 08
Noix par minot.....	0 00	0 00
Pommes par minot.....	1 00	1 25

LAITERIE ET DIVERS.

Beurre frais par lbs.....	0 20	0 22
do sale do.....	0 18	0 20
OEufs par douzaine.....	0 18	0 20
Saindoux par lbs.....	0 12	0 14
Sucre par lbs.....	0 08	0 09
Sirup d'érable par gallon	80	1 00
Miel par livre.....	0 10	0 12
Laine par livre.....	0 35	0 40
Laine en echeveau p. lb.	0 60	0 70
Savon.....	0 06	0 08
Peaux par livre.....	0 05	0 06
Foin par cent bottes.....	6 50	7 00
Foin par botte.....	0 08	0 10
Paille par botte.....	0 04	0 05
Etoile la verge.....	0 70	0 90

JOSEPH LEDUC, Clerc du Marché.

Avis Important !

M. Ald. Charland,
Huissier de la Cour Supérieure
—ET—
Agent collecteur résidant à Joliette

M. Charland, tout en exécutant sa commission comme huissier de ce district, s'occupe attentivement de toute collection que le public en général et les marchands de la ville en particulier voudront bien lui confier. Les membres du Barreau, trouveront en ce monsieur, un serviteur zélé et entendu dans l'exercice de sa charge. La commission, chargée pour la collection sera modérée dans le prix. Monsieur Charland ayant fait un cours classique, parle facilement et correctement les deux langues française et anglaise, facilitant par là les personnes qui faisant affaires avec les anglais de ce district, voudront lui donner leur encouragement.

Le Bureau de M. Charland se tiendra ouvert de 9 hrs a. m. à 4 hrs p. m. au bureau de Mr J. M. Teller avocat de cette ville, au coin des rues Notre-Dame et place du marché, Block Fisk, où à sa maison privée, sur la rue St Viateur.

Maison de pension

M. ALFRED DRAINVILLE à l'honneur d'informer le public, qu'il vient d'ouvrir dans la maison occupée autrefois par le Dr Boulet rue St-Cs-Borromée, Joliette, une maison de pension, bonne table, chambres bien garnies, le tout de première classe.

La dite maison possède de bonnes écuries. Elle est également des chevaux et voiture de charge et légère, à des prix défiant toute concurrence.

Vous êtes respectueusement prié d'en faire l'essai.

LES DAMES DRAINVILLE ont ouvert de leur côté un atelier de modes, elles travaillent avec goût et confectionnent aussi des Hards pour hommes.

QU'ON SE LE DISE
21, No. 21 f. 2m.

Poudre Déplicative



DE VINK POUR LES CHEVAUX.

Cette Poudre est une préparation bien supérieure aux Poudres de condition communes qui inondent actuellement le marché, dont bon nombre ne contiennent, en grande partie, que de la graine de lin moulu ou autres substances de peu de valeur.

La POUDRE DÉPlicative DE VINK, préparée selon la formule d'un éminent Vétérinaire américain, est formée de substances médicamenteuses éminemment propres à purifier le sang des Chevaux et des Bestiaux. Sous son influence, l'appétit perdu revient promptement, le poil devient luisant et la santé de l'animal ne tarde pas à s'améliorer.

Cette excellente préparation est aussi employée avec beaucoup de succès contre la Toux épizootique et la Gourme. C'est la Poudre de condition par excellence.

Nous pourrions citer nombre de témoignages pour établir la valeur de cette Poudre. Faute d'espace, nous ne publions que ceux qui suivent. Le premier vient d'une personne bien connue dans le monde des affaires; le second a pour auteur un homme qui a acquis beaucoup d'expérience dans le traitement des maladies des chevaux.

JOLIETTE, 8 juin 1887.
A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

MONSIEUR,
J'ai employé la POUDRE DÉPlicative DE VINK contre une forte attaque de gourme dont souffrait mon cheval. Il me fait plaisir de déclarer que cette préparation m'a parfaitement réussi.

Veillez agréer, Monsieur, les sentiments distingués avec lesquels je me soustris.

Votre bien dévoué et obéissant serviteur,

AIMERIOPEL,
Gérant de la Cie manufacturière de tabac canadien de Joliette.

JOLIETTE, 2 juin 1887.
A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

En réponse à votre demande au sujet de la valeur de la Poudre Déplicative de Vink, je dois vous dire que cette préparation m'a donné la plus entière satisfaction dans tous les cas où je l'ai employée pour guérir diverses maladies des chevaux.

Voilà à peu près vingt ans que je m'occupe de soigner les chevaux, et d'après mon expérience la Poudre Déplicative de Vink est une excellente préparation qui l'emporte de beaucoup sur les Poudres de condition ordinaires.

O. DEROUIN.
Vendue en gros paquets pesant à peu près trois fois autant que les paquets de Poudres de condition ordinaires.

La Poudre Déplicative de Vink est en vente chez tous les pharmaciens et marchands, et chez

Louis Robitaille,
PHARMACIEN-CHIMISTE,
JOLIETTE, P. Q.

Prix : seulement 25 Centins le paquet.

Terre à Vendre.

Dans le Township de Rawdon, à proximité du Bureau de Poste, des moulins et autres accommodations.

UNE TRÈS BONNE TERRE
Premièrement la propriété de

M. John Smiley.

Vente à bon marché et à conditions faciles. Pour plus amples informations, s'adresser immédiatement au propriétaire

JOHN HANNON, Rawdon.

J. & W. REID,

FABRICANTS DE PAPIER
A LA

Papeterie de Lorette

98, 100, rue St-Paul, Québec

FABRIQUENT LE FEUTRE pour toiture, lambrissage et pour mettre sous les sapis. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer.

A la Papeterie du Pont Rouge.

On fabrique les cartons en bois, pour boîtes, carton de paille, et pulpe de bois.

J. & W. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour relieurs, tapisseries, etc., etc.

Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier de métaux et de fournitures pour la marine, etc., etc.

Ils payent le plus haut prix pour toutes sortes de toiles, cordages, chiffons, rognures de papier et toutes sortes de vieux métaux.

Au public voyageur !!!

L. P. H. TURGEON, Agent Général, de la ville de Joliette, est heureux d'annoncer au public de Joliette et de paroisses environnantes, qu'il est maintenant le seul agent pour les Compagnies des Lignes de Chemin de Fer suivantes : Le Vermont Central, le Grand Tronc, le Delaware & Hudson, le South Eastern.

M. TURGEON est également agent pour plusieurs Compagnies d'Assurances très puissantes, sur le feu et la vie, savoir : La Guardian, sur le feu, La Commercial Union, sur le feu et la vie. La United States, sur la vie et La Travelers sur les accidents.

Bureau : Rue Manseau, Ancienne résidence de F. B. Godin, Ecr. JOLIETTE.

M. Turgeon désire prévenir le public qu'il sera toujours à son Bureau, et que dans aucun temps, il s'efforcera de donner entière satisfaction aux voyageurs et aux personnes qui voudront bien le favoriser de leurs primes d'Assurances, tant sur le feu que la vie.

Allez le voir, vous serez bien servis et promptement.

M. AUGUSTE GOULET,
SELLIER

et marchand de Chaussures de toutes sortes l'ace Bourget, en face de la Pesée à tain, Joliette annonce au public, que ce printemps il a fait de grandes réparations à sa maison de commerce et continuera comme par le passé à tenir un immense assortiment de Chaussures. Il en tient de toutes les sortes, de toutes les quantités et de toutes les formes. Prix suivant la valeur.

M. A. Goulet, continuera sa boutique de seller et usudra en vente toutes sortes de harnais, simples et doubles, aussi réparations en tous genres exécutées promptement, le tout à très bas prix.

De plus tenant une écurie de louage, en qualités de tel spéculateur, il promet, voitures de toutes sortes, tous chevaux, loués à des prix défiant toute compétition.

M. Goulet aura toujours en mains un assortiment considérable de bois de chauffage qu'il vendra à bon marché.

9 Mai 1888 1 an.

M. P. E. Beaupré,

Entrepreneur-Menuisier,
Rue Notre-Dame,
JOLIETTE.

M. Paul Emile Beaupré, annonce au public en général qu'il vient d'ouvrir une boutique de

PORTES, CHASSIS, Etc.,

et qu'il entreprendra toutes les commandes qu'on voudra bien lui donner, à des prix très réduits.

Encouragez M. P. E. Beaupré, et vous aurez la satisfaction de pouvoir dire qu'il travaille à bon marché, et avec un goût supérieur. Allez lui faire une visite, car ses prix défient toute compétition.

Terres à Vendre.

Dame Veuve Joseph Archambault, de Ste-Mélanie, comté de Joliette, offre en vente à des conditions exceptionnelles, les terres suivantes :

1o. Une terre de 4 arpents de large sur 20 arpents de hauteur, bâtie de maison, grange, écurie, etc., etc., comprenant aussi 10 arpents en bois debout et de première qualité.

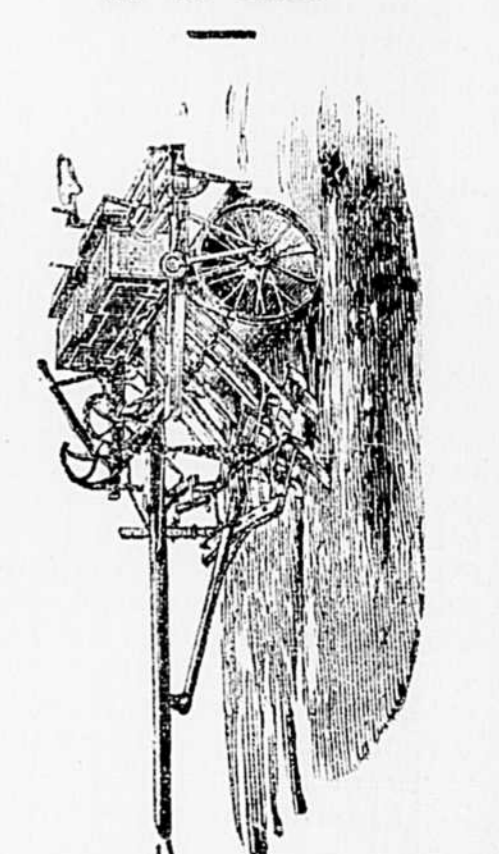
2o. Une terre de 3 arpents sur 6 de large, aussi bâtie de maison, grange, écurie et deux sucreries y attenante cabane à sucre.

Pour plus amples informations, s'adresser à

Dame Vve Jos. ARCHAMBAULT, Propriétaire.

Ste-Mélanie, Comté de Joliette.
No 25, 24, 2 m.

Rouleaux semant la graine de mil.



Messieurs les cultivateurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous manufacturons ce printemps, des rouleaux sur un nouveau système, avec siège à ressort, plate-forme entourée pour les poches, et grattoir à levier pour débouurer le rouleau. Le rouleau est en deux bouts, afin d'en faciliter le retournage. Quand on le désire on adapte à ce rouleau, une boîte pour semer la graine de mil, et une petite herse légère pour la herser. Le tout à un prix raisonnable.

On manufacture aussi des machines pour soier le bois de chauffage avec sois ronde, et fonctionnant avec horse power.

On continue aussi à manufacturer nos machines à mouler, comme par le passé. Une visite est respectueusement sollicitée.

Venez nous rendre une visite, nos instruments sont de première classe, et on garanti de vous donner satisfaction.

Vos serviteurs,
S. VESSOT & CIE.
Manufacturiers,
Joliette, P. Q.

L. Z. MAGNAN

MANUFACTURIER DE

BISCUITS DE JOLIETTE

se fait un devoir de remercier ses amis et le public en général de l'encouragement qu'on a bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour.

M. MAGNAN s'efforcera comme par le passé de donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Toujours en mains, un assortiment complet de

BISCUITS DE TOUTES SORTES

qu'il vend aux marchands à des prix défiant toute compétition.

M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands l'imporce qu'elle quantité de tabac manufacturé de la

MANUFACTURE DE JOLIETTE, ainsi que du tabac en feuille.

Ainsi MM. les Marchands de la campagne pourront s'adresser à lui en toute confiance.

L. Z. MAGNAN,
JOLIETTE, P. Q.
20, 9, 14-12m